

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Huitième session
Genève, 6 – 10 juin 2005**

Décisions approuvées par le comité, le 10 juin 2005

Décision en ce qui concerne le point 4 de l'ordre du jour : adoption du rapport de la septième session

1. Le président a soumis, et le comité a adopté, le rapport de la septième session du comité (document WIPO/GRTKF/IC/7/5 Prov.2), après avoir noté que la délégation de la République islamique d'Iran communiquera des modifications à apporter au texte de ses interventions en vue de les intégrer dans le rapport final.

Décision en ce qui concerne le point 5 de l'ordre du jour : accréditation de certaines organisations non gouvernementales

2. Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans les annexes des documents WIPO/GRTKF/IC/8/2 et WIPO/GRTKF/IC/8/2 Add. en qualité d'observatrices ad hoc.

Décision en ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour : participation des communautés autochtones et locales

Proposition relative à un mécanisme de financement volontaire

3. Le président a pris note des observations formulées à propos du projet de proposition et a constaté que la proposition a recueilli un large assentiment au sein du comité. Le président a proposé, avec l'accord du comité, que

i) un projet de document WIPO/GRTKF/IC/8/3 révisé, tenant compte des observations formulées au sein du comité, soit élaboré par le Secrétariat et publié pour le 17 juin 2005;

ii) les participants du comité soient invités à faire part au Secrétariat de leurs observations sur ce projet de texte révisé pour le 15 juillet 2005; et

iii) une troisième version de la proposition soit élaborée et publiée pour la fin du mois de juillet en vue de son examen par l'Assemblée générale à sa prochaine session.

Décision en ce qui concerne les points 8 et 9 de l'ordre du jour : expressions culturelles traditionnelles/folklore et savoirs traditionnels

4. Le comité est convenu que le processus et les travaux menés dans le cadre du comité au sujet des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels ont recueilli un large soutien.
5. Le comité a examiné les documents WIPO/GRTKF/IC/8/4 et WIPO/GRTKF/IC/8/5 et a pris note des divers points de vue exprimés sur ces questions.
6. Le comité a pris note du contenu du document WIPO/GRTKF/IC/8/10 ("Actualités concernant les activités d'assistance juridique et technique et de renforcement des capacités").
7. Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/8/6, WIPO/GRTKF/IC/8/7 et WIPO/GRTKF/IC/8/8.

Décision en ce qui concerne le point 10 de l'ordre du jour : ressources génétiques

8. Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/8/9, WIPO/GRTKF/IC/8/10, WIPO/GRTKF/IC/8/11, WIPO/GRTKF/IC/8/12, WIPO/GRTKF/IC/8/13 et WIPO/GRTKF/IC/8/14, ainsi que des divers points de vue exprimés sur ce point.

Décision en ce qui concerne le point 11 de l'ordre du jour : travaux futurs

9. Le comité a pris note du fait que les travaux futurs du comité recueillent l'assentiment général des participants et est convenu de recommander à l'Assemblée générale de prolonger son mandat jusqu'au prochain exercice biennal afin de lui permettre de poursuivre ses travaux relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles/folklore et aux ressources génétiques.

Décision en ce qui concerne le point 12 de l'ordre du jour : projet de rapport

10. Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour le 10 juin 2005. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit contenant le texte de ces décisions, qui a fait l'objet d'un accord, et toutes les interventions prononcées devant le comité sera établi et distribué aux participants du comité avant la fin du mois de juin. Les participants du comité devront soumettre par écrit avant le 31 juillet 2005 les corrections à apporter à leurs interventions figurant dans le projet de rapport. Une version finale du projet de rapport sera ensuite distribuée aux participants du comité pour adoption ultérieure.

[Fin du document]